

BELOT Éric

Responsable JEUNESSE RILH

2 bis Ave Ste Marguerite

06200 Nice

Tél : 06 28 07 72 98

beloteric@gmail.com

Madame, Monsieur,

Le Comité National Roller In Line Hockey vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce courrier qui vous informe sur les modalités du :

Championnat de France JEUNESSE 2009 / 2010.

Nous vous invitons à lire avec **attention** à ce document sur les Championnats de France JEUNESSE, à en respecter la teneur et l'esprit et à le diffuser auprès de vos **entraîneurs** et de vos **responsables d'équipes**.

Veillez trouver ci dessous la liste de vos Responsables de Zones JEUNESSE, vous pourrez ensuite vous rapprocher d'eux pour toutes informations concernant le début du championnat.

Zone 1 François LETHUILIER :	f.lethueillier@gmail.com	tel : 06 31 24 71 07.
Zone 2 Olivier CHASSERIAU :	CHASSERIAU@aol.com	tel : 06 80 00 39 05.
Zone 3 Stéphane BASTIEN :	stephanebastien@cegetel.net	tel : 06 24 90 15 63.
Zone 4 Éric FRANZINO :	franzino.e@free.fr	tel : 06.67.37.03.10.
Zone 5 Rudy RAVIX :	ravix.rudy@wanadoo.fr	tel : 06 28 26 47 88.
Zone 6 Haensler GUYOM :	haensler.guyom@free.fr	tel : 06 12 77 40 92.
Zone 7 Martine JUDIC :	apm.plafond@wanadoo.fr	tel : 06 79 98 36 92.
Zone 8 Stéphane LONGUET :	LonguetS@fr.otis.com	tel : 06 81 98 73 61.

Vous avez également en fin de ce document l'extrait du règlement 2009 / 2010 concernant les Championnats de France jeunes.

Notez que La Commission Sportive est en train d'étudier une évolution du Championnat Jeunesse qui sera proposée, et mise aux votes, lors de l'Assemblée Générale du 13 / 14 mars 2010. Je vous engage à me contacter pour toutes remarques à ce sujet.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon **Championnat de France JEUNESSE 2009/2010.**

Éric BELOT



Championnat de France catégories Jeunesses

Calendrier général des Championnats

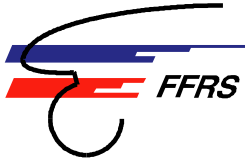
Championnats :	Benjamins Cadets	Poussins Minimes	Juniors
Phases Préliminaires			
<i>Zone (inter ligue)</i> <i>Selon les zones académiques</i>	<i>Organisation « plateaux », sur l'initiative du responsable de ZONE. Chaque ZONE doit qualifier quatre équipes par catégorie pour les 1/4Finales</i>		
<i>Dates de fin des plateaux interligues (1/8) ou fin des Championnats zones</i>	<i>25-avril-2010</i>	<i>01-mai-2010</i>	<i>11-avril-2010</i>
Phases Finales			
¼ Finales	<i>08 et 09 mai 2010</i>	<i>15 et 16 mai 2010</i>	<i>24 et 25 avril 2010</i>
½ Finales	<i>22 et 23 mai 2010</i>	<i>29 et 30 mai 2010</i>	<i>29 et 30 mai 2010</i>
Finales	<i>05 et 06 juin 2010</i>	<i>12 et 13 juin 2010</i>	<i>12 et 13 juin 2010</i>

Catégories

Catégories	Années de Naissance	Sexes
Junior	1990 – 1991 - 1992	Mixte
Cadet	1993 - 1994	Mixte
Minime	1995 - 1996	Mixte
Benjamin	1997 - 1998	Mixte
Poussin	1999 - 2000	Mixte
Mini	2001 - 2002	Mixte
Super Mini	2003 et < 6 ans	Mixte

Rappel : Le règlement médical de la FFRS impose un age révolu de 6 ans pour pouvoir participer à l'activité fédérale en compétition.

Temps de jeu



- Catégories cadet et junior :
 - Rencontre isolée : 2 x 20 minutes
 - Rencontre en plateau : 2 x 18 minutes
- Catégories benjamin et minime :
 - Rencontre isolée : 2 x 18 minutes
 - Rencontre en plateau : 2 x 16 minutes
- Catégorie poussin :
 - Rencontre isolée : 2 x 15 minutes
 - Rencontre en plateau : 2 x 13 minutes

Temps de repos (Règle 132-408)

A / ...

- Rencontre d'une durée inférieure à 2 x 25 minutes : 5 minutes

N.B. : En cas de prolongation, un temps de repos de 2 minutes sera respecté entre la 2ème période de jeu et la période de prolongation.

B / Les temps de repos entre chaque rencontre pour une même équipe lors d'une phase de compétition en plateau sont définis comme indiqués ci-dessous :

- Pour les rencontres de catégories poussins, benjamins et minimes : 1 heure
- Pour les rencontres de catégories cadets, juniors et seniors : 2 heures

N.B : Le temps de repos est à considérer de la fin effective d'une rencontre au début de l'échauffement de la suivante.

A Phase préliminaire

Rappel : lors de la phase préliminaire, pour participer à une rencontre, une équipe doit présenter :

6 joueurs et 1 gardien de but au minimum et un officiel d'équipe au minimum (Règle 133-803).

Dans le cas d'organisation sous forme de rencontres isolées, le coup d'envoi des rencontres de la phase préliminaire doit être donné soit le samedi entre 15H00 et 20H30, soit le dimanche entre 10H00 et 16H00 (Règle 133-802).

Les CRRILH définissent les tarifs de participation à la phase préliminaire des compétitions de catégories jeunesse et bénéficient de l'intégralité de l'encaissement des montants établis. En cas d'absence de CRRILH, le tarif de participation est fixé et versé au CNRILH. Ce dernier reversera les sommes perçues en cas de création de CRRILH au cours de la saison sportive : Pour 2009-2010 ce tarif est fixé à 60 €

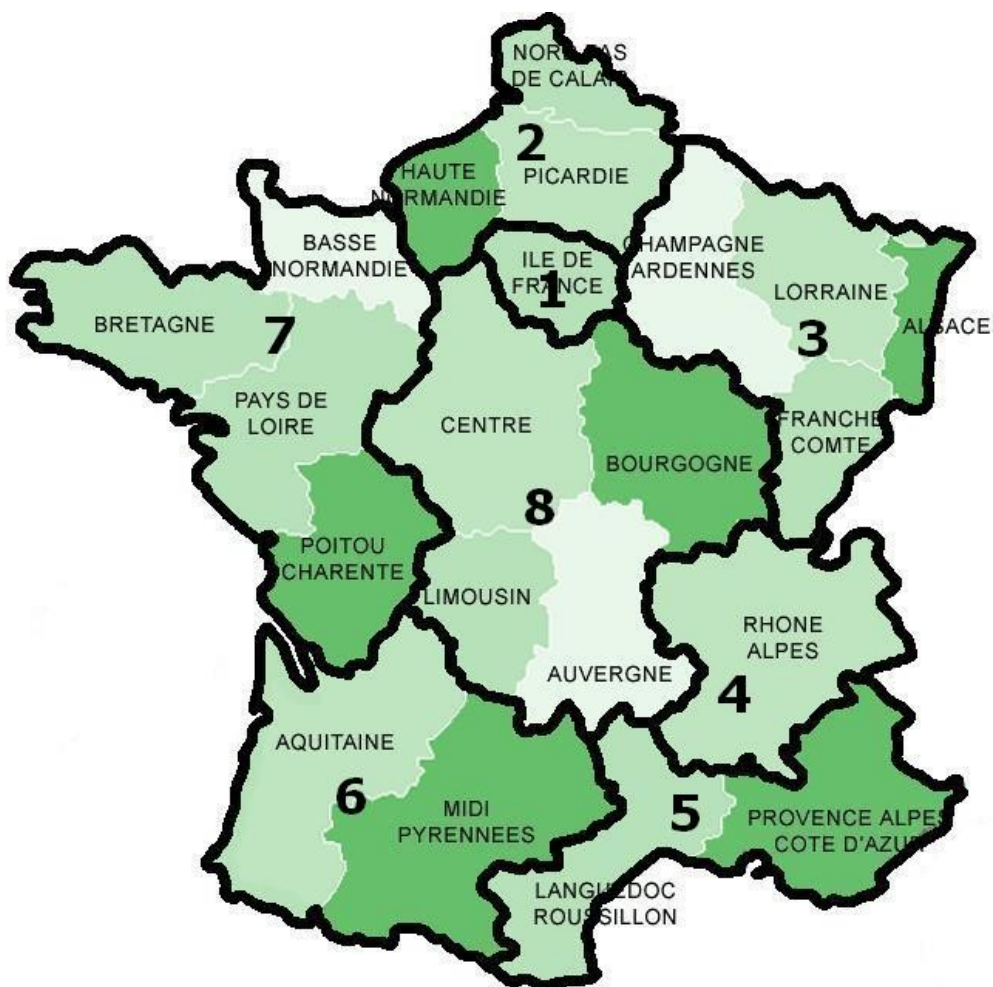
Championnats de Ligues ou interligues

Responsable : Ligue ou CNRILH si Championnat Interligues.

La phase préliminaire consiste, après un découpage en 8 zones géographiques, en une compétition en plateaux ou en matchs aller et retour pour chaque zone, elle-même éventuellement découpée en plusieurs poules ces poules cette année correspondent encore aux Ligues.

Les ligues peuvent se regrouper pour réaliser un Championnat interligues. Dans le cas où toutes les ligues d'une zone se regrouperaient la totalité des places qualificatives pour le Championnat de France seraient mises en jeu.

Dans le cas contraire le nombre de place serait attribué au prorata des ligues engagées et un tournoi de zone serait finalement organisé : à l'issue des championnats de Ligue, les Ligues se regroupent en plateaux interligues (1/8) qualificatifs pour la phase finale.

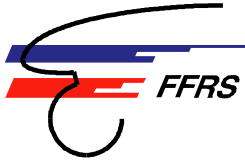


Composition des Zones Championnat JEUNESSE 2009 / 2010

Zones	Ligues	Départements
1 (I.d.F.)	Ile de France.	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
2 (Nord)	Nord-Pas de Calais, Hte Normandie, Picardie.	62, 59, 27, 76, 02, 60, 80.
3 (Nord/Est)	Champagne Ardennes, Lorraine, Alsace, Franche Comté.	08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 88, 67, 68, 25, 39, 70, 90.
4 (Rhône-Alpes)	Rhône – Alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74.
5 (Sud)	Languedoc-Roussillon, PACA.	11, 30, 34, 48, 66, 04, 05, 06, 13, 83, 84
6 (Sud/Ouest)	Aquitaine, Midi Pyrénées.	24, 33, 40, 47, 64, 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
7 (Nord/Ouest)	Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charentes.	14, 50, 61, 22, 29, 35, 56, 44, 49, 53, 72, 85, 16, 17, 79, 86.
8 (Centre)	Centre, Val de Loire, Bourgogne, Limousin, Auvergne.	18, 28, 36, 37, 41, 45, 21, 58, 71, 89, 19, 23, 87, 03, 15, 43, 63

A l'issue de la phase préliminaire, un classement de chaque zone sera établi.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de chaque zone seront qualifiées pour participer aux tournois de ¼ finale



B Phases finales

Rappel : lors des phases finales, pour participer à une rencontre, une équipe doit présenter :
8 joueurs et 1 gardien de but au minimum et un officiel d'équipe au minimum (Règle 133-803).

Pour chaque tour de phase finale, le CNRILH procède à un regroupement géographique des équipes qualifiées et établit les tableaux des rencontres (Règle 133-806).

Tarifs par équipe

- Engagement phase nationale : 100 €
- Cauton d'engagement phase nationale : 150 €
- Participation frais d'arbitrage (encaissée si qualification en ½ finale) : 50 €

1) ¼ Finales 2009/2010 : Découpage des zones NORD / SUD

Organisation : Les rencontres s'effectuent sous forme de plateau.
 Chaque équipe rencontre ses adversaires en match aller simple sur un week-end.

Qualifiés : Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ½ finales.

Rappel : Arbitrage Règle 133-811

A / La désignation des arbitres pour les rencontres de championnats jeunesse est à la charge du CNRILH uniquement pour les tournois de 1/2 finale et le tournoi final. Les indemnités d'arbitrage sont dues par les clubs participants jusqu'au tournoi de ½ finale inclus.

B / La désignation des arbitres pour la phase préliminaire et les **tournois de 1/4 de finale** est à la charge des **clubs engagés**. Pour chaque rencontre de cette phase, chaque club doit présenter un arbitre qualifié, licencié ou non dans ce club.

C / Pour tout manquement à cette règle, une amende de niveau 1 sera infligée au club fautif.

Tableau de référence utilisé pour les rencontres des ¼ JEUNESSE

Poules 1/4 F	Zones et classement			
A	1 ^{er} / Zone 3	2 ^e / Zone 7	3 ^e / Zone 1	4 ^e / Zone 2
B	2 ^e / Zone 3	3 ^e / Zone 7	4 ^e / Zone 1	1 ^{er} / Zone 2
C	3 ^e / Zone 3	4 ^e / Zone 7	1 ^{er} / Zone 1	2 ^e / Zone 2
D	4 ^e / Zone 3	1 ^e / Zone 7	2 ^e / Zone 1	3 ^e / Zone 2
E	4 ^e / Zone 8	1 ^e / Zone 6	2 ^e / Zone 4	3 ^e / Zone 5
F	3 ^e / Zone 8	4 ^e / Zone 6	1 ^{er} / Zone 4	2 ^e / Zone 5
G	2 ^e / Zone 8	3 ^e / Zone 6	4 ^e / Zone 4	1 ^{er} / Zone 5
H	1 ^{er} / Zone 8	2 ^e / Zone 6	3 ^e / Zone 4	4 ^e / Zone 5

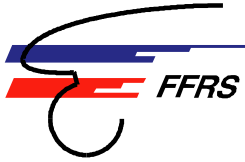
2) ½ Finales 2009/2010

Organisation : Les rencontres s'effectuent sous forme de plateau.
 Chaque équipe rencontre ses adversaires en match aller simple sur un week-end.

Qualifiés : Le premier de chaque poule sera qualifié pour la finale.

Tableau de référence pour les poules des 1/2 JEUNESSE

Poules	Équipes qualifiées			
J	1 ^{er} A	2 ^e B	1 ^{er} C	2 ^e D
K	2 ^e A	1 ^{er} B	2 ^e C	1 ^{er} D
L	1 ^{er} E	2 ^e F	1 ^{er} G	2 ^e H
M	2 ^e E	1 ^{er} F	2 ^e G	1 ^{er} H



Rappel : Arbitrage Règle 133-811

A / La désignation des arbitres pour les rencontres de championnats jeunesse est à la charge du CNRILH uniquement pour les tournois de 1/2 finale et le tournoi final. **Les indemnités d'arbitrage sont dues par les clubs participants jusqu'au tournoi de 1/2 finale inclus.**

B / La désignation des arbitres pour la phase préliminaire et les tournois de 1/4 de finale est à la charge des clubs engagés. Pour chaque rencontre de cette phase, chaque club doit présenter un arbitre qualifié, licencié ou non dans ce club.

C / Pour tout manquement à cette règle, une amende de niveau 1 sera infligée au club fautif.

3) Finales 2009-2010

Cette compétition se déroule sous forme de plateau où chaque équipe rencontre toutes les autres une fois.

A l'issue de ce plateau, les équipes classées 1ère et 2ème se rencontrent pour déterminer la 1ère et la 2ème place de la compétition. Les équipes classées 3ème et 4ème se rencontrent pour déterminer la 3ème et la 4ème place.

Annexes :

CHAPITRE 8 : CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CATEGORIES JEUNESSE

Règle 133-801 : Formule de la compétition

Les championnats de catégories jeunesse sont des compétitions indépendantes par catégories d'âge. Chaque épreuve se déroule sous la forme d'une compétition mixte avec une phase préliminaire et des phases finales comportant des tournois de 1/4 de finale, des tournois de 1/2 finale et un tournoi final.

Règle 133-802 : Heure des rencontres

Dans le cas d'organisation sous forme de rencontres isolées, le coup d'envoi des rencontres de la phase préliminaire doit être donné soit le samedi entre 15H00 et 20H30, soit le dimanche entre 10H00 et 16H00.

Règle 133-803 : Effectif d'une équipe

A / Lors de la phase préliminaire, pour participer à une rencontre, une équipe doit présenter 6 joueurs et 1 gardien de but au minimum et un officiel d'équipe au minimum.

B / Lors des phases finales, pour participer à une rencontre, une équipe doit présenter 8 joueurs et 1 gardien de but au minimum et un officiel d'équipe au minimum.

Règle 133-804 : Phase préliminaire

A / La phase préliminaire consiste, après un découpage en 8 zones géographiques, en une compétition en plateaux ou en matchs aller et retour pour chaque zone, elle-même éventuellement découpée en plusieurs poules. La formule de cette phase est variable en fonction du nombre d'équipe formant chaque zone, sur décision du CNRILH prise en concertation avec les clubs engagés.

B / Le découpage des zones est établi par le CNRILH, en relation avec les responsables de zone, sur la base de la situation géographique des équipes engagées.

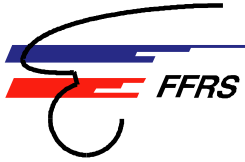
C / Un responsable, nommé par le CNRILH pour chaque zone gère l'organisation de la compétition en relation avec les clubs engagés et les CRRILH.

D / Les CRRILH définissent les tarifs de participation à la phase préliminaire des compétitions de catégories jeunesse et bénéficient de l'intégralité de l'encaissement des montants établis. En cas d'absence de CRRILH, le tarif de participation est fixé et versé au CNRILH. Ce dernier reversera les sommes perçues en cas de création de CRRILH au cours de la saison sportive.

Règle 133-805 : Classement préliminaire

A / A l'issue de la phase préliminaire, un classement de chaque zone est établi.

B / Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de chaque zone sont qualifiées pour participer aux tournois de 1/4 finale.



Règle 133-806 : Phases finales

Pour chaque tour de phase finale, le CNRILH procède à un regroupement géographique des équipes qualifiées et établit les tableaux des rencontres.

Règle 133-807 : Tournois de 1/4 de finale

A / Cette compétition regroupe les équipes qualifiées pour y participer. En cas de défection, les équipes classées aux places inférieures seront repêchées.

B / 8 poules de 4 participants sont constituées, comprenant chacune une équipe classée 1ère, une équipe classée 2ème, une équipe classée 3ème et une équipe classée 4ème de 4 poules différentes

C / Une compétition sous forme de plateau où chaque équipe rencontre toutes les autres une fois se déroule pour chaque poule.

D / Les équipes classées à la 1ère et à la 2ème place de chaque poule sont qualifiées pour participer aux tournois de 1/2 finale.

Règle 133-808 : Tournois de 1/2 finale

A / Cette compétition regroupe les équipes qualifiées pour y participer.

B / 4 poules de 4 participants sont constituées, comprenant chacune 2 équipes classées 1ères et 2 équipes classées 2èmes de 4 poules de ¼ de finale différentes.

C / Une compétition sous forme de plateau où chaque équipe rencontre toutes les autres une fois se déroule pour chaque poule.

D / Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont qualifiées pour participer au tournoi final.

Règle 133-809 : Tournoi final

A / Cette compétition regroupe les équipes qualifiées pour y participer.

B / Une compétition sous forme de plateau où chaque équipe rencontre toutes les autres une fois se déroule pour chaque poule.

C / A l'issue de ce plateau, les équipes classées 1ère et 2ème se rencontrent pour déterminer la 1ère et la 2ème place de la compétition. Les équipes classées 3ème et 4ème se rencontrent pour déterminer la 3ème et la 4ème place.

Règle 133-810 : Classement final

A l'issue du championnat, le vainqueur est proclamé champion de France de RILH de sa catégorie d'âge.

Règle 133-811 : Arbitrage

A / La désignation des arbitres pour les rencontres de championnats jeunesse est à la charge du CNRILH uniquement pour les tournois de 1/2 finale et le tournoi final. Les indemnités d'arbitrage sont dues par les clubs participants jusqu'au tournoi de ½ finale inclus.

B / La désignation des arbitres pour la phase préliminaire et les tournois de 1/4 de finale est à la charge des clubs engagés. Pour chaque rencontre de cette phase, chaque club doit présenter un arbitre qualifié, licencié ou non dans ce club.

C / Pour tout manquement à cette règle, une amende de niveau 1 sera infligée au club fautif.

Règle 132-410 : Choix et usage du palet

A / Chaque équipe dispose de son propre lot de palets pour l'échauffement. A sa discrétion, l'organisateur peut fournir des palets aux équipes à l'échauffement suivant ses propres modalités.

B / Lorsque plusieurs modèles de palets sont disponibles, l'arbitre, en relation avec chaque capitaine d'équipe, choisira le modèle le plus adapté à la surface de jeu en terme de glisse, de tenue à plat et de couleur.

C / Les équipes, par l'intermédiaire de leurs capitaines, ont la faculté de demander unanimement l'utilisation d'un palet différent pour chaque période, auquel cas le palet proposé par l'équipe visiteuse sera utilisé en 1ère période et celui proposé par l'équipe recevant en 2ème période et en cas de prolongation.